



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

---

GB

### Commission des Comptes

#### Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2011

##### ORDRE DU JOUR :

Comptes de la Chambre des Députés  
Exercice 2010

- Nomination d'un rapporteur
- Examen des comptes

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Jean Colombera, M. Fernand Diederich, Mme Marie-Josée Frank, M. Ali Kaes, M. Marc Lies, M. Carlo Wagner

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint  
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe  
Mme Ginette Biasini, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Gilles Roth

\*

Présidence : M. Carlo Wagner, Président de la Commission

\*

Comptes de la Chambre des Députés  
Exercice 2010

- Nomination d'un rapporteur
- Examen des comptes

- Nomination d'un rapporteur

La nomination d'un rapporteur pour la présentation des comptes 2010 de la Chambre des Députés se fera lors de la réunion du 23 novembre 2011.

- Examen des Comptes

Monsieur Wagner se dit satisfait à ce que les comptes de l'exercice 2010 seront votés en conformité avec les délais prévus par la loi, c'est-à-dire avant le vote de la loi sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2012

Il donne ensuite la parole à Monsieur le Secrétaire général lui demandant des explications et précisions sur les comptes 2010.

Monsieur Frieseisen se rallie aux dires de Monsieur le Président quant au respect de ces délais et passe ensuite à l'examen des comptes 2010.

Il informe les membres qu'un montant de 28.190.424,31 € a été mis à la disposition de la Chambre des Députés pour garantir le paiement des dépenses 2010. Ce montant se compose du crédit voté par la loi du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010, c'est-à-dire 28.100.231 € et des recettes au montant de 90.193,31 € (intérêts créditeurs et divers remboursements).

Les dépenses se chiffrent à 26.672.219,83 €. Les recettes diminuées des dépenses (28.190.424,31 – 26.672.219,83) font ressortir un résultat pour 2010 de l'ordre de 1.518.204,48 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la réserve de la Chambre des Députés était de 20.072.541,15 € dont 16.000.000 € ont été versés en octobre 2010 à la Trésorerie de l'Etat en tant que participation de la Chambre des Députés à l'acquisition de la Maison Wilhelm. Monsieur Frieseisen rappelle la décision du Bureau de garder la réserve importante, toujours sujet de discussions, pour l'acquisition d'un immeuble administratif pour parer au manque de bureaux pour les besoins de l'Administration parlementaire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les excédents cumulés se chiffrent à 5.590.745,63 € (4.072.541,15 € au 31 décembre 2010 augmentés du résultat de l'exercice 2010 de 1.518.204,48 €).

La réserve se répartit comme suit :

**3.000.000 € sont prévus pour les travaux de transformation de la Maison Wilhelm ;**  
(lors de l'acquisition du bâtiment un montant de 2.000.000 € avait été prévu, mais vu l'envergure des travaux à réaliser, non prévisible au moment de l'acquisition, ce montant a été adapté à 3.000.000 €) ;  
**637.015,40 € (solde au 16 novembre 2011) constituent la réserve informatique ;**  
**1.953.730,23 € sont prévus pour le paiement de dépenses imprévues et constituent la réserve réelle de la Chambre des Députés.**

A partir de l'exercice 2012, il est prévu de faire ressortir au bilan également les dépenses engagées mais non encore dépensées des exercices précédents, afin d'éviter le risque de planifier des montants de la réserve qui ne sont en fait plus disponibles.

Ensuite, Monsieur Frieseisen évoque que les dépenses de 2010 ont augmenté de 0,63 % par rapport à l'exercice 2009.

Il rappelle la philosophie de la Chambre des Députés qui consiste à mener une politique d'austérité et de statuer l'exemple en tant que première institution du pays, mais constate en revanche que les autres institutions ne suivent pas nécessairement cette politique.

Il faut rappeler que les frais 2010 enregistrés aux sections « Députés », « Personnel » et « Groupes politiques » (19.594.489,23 € et 26,54 % des dépenses), constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

En ce qui concerne la comparaison des frais-budget 2010, on constate des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.554.952,17 €, soit -8,74 % et ceci surtout au niveau des sections « Députés » (-844.561,26 €) en raison de la diminution du nombre de députés, membres du Parlement européen, suite à l'entrée en vigueur du nouveau statut européen, « Personnel » (- 314.019,61 €) et « Compte rendu » (-527.817,12 €). Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2010, l'impression et la diffusion de 19 numéros de comptes rendus avaient été prévues et seulement 17,5 numéros ont été réalisés. En ce qui concerne la baisse des dépenses de la section « Personnel », il y a lieu de noter que les traitements et salaires des nouveaux fonctionnaires et salariés avaient été calculés pour une année entière et que les recrutements ont eu lieu au cours des mois d'avril, mai, juillet et septembre 2010.

Les comptes de la Chambre des Députés sont divisés en 6 sections :

1. Section A : Députés **9.935.450,74 €**

Cette section contient les indemnités parlementaires et jetons, les indemnités de départ des députés non-réélus respectivement des députés qui ne se sont plus présentés aux élections législatives, le remboursement des cotisations de sécurité sociale, les assurances (remboursement frais casco), les frais de route et de séjour pour les déplacements à l'occasion des réunions de commissions, les indemnités du Président de la Chambre des Députés et des Présidents de groupe, les indemnités de secrétariat, les indemnités payées à une veuve de député, le congé politique payé aux patrons des députés salariés ainsi qu'aux députés indépendants.

2. Section B : Institutions parlementaires internationales **733.736,83 €**

Sont comptabilisés sous cette section les frais de voyage et de séjour pour la participation des députés à des conférences, assemblées et réunions de commission des institutions parlementaires internationales, les frais d'organisation de réunions à Luxembourg, les dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg ainsi que la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales.

3. Section C : Groupes politiques **2.493.293,10 €**

Cette section regroupe les crédits de fonctionnement et le remboursement des frais de personnel des groupes et sensibilités politiques (art.16 du Règlement de la Chambre des Députés) ainsi que le remboursement des frais d'acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques, les crédits pour l'acquisition d'un photocopieur (par législature) respectivement pour l'acquisition de mobilier de bureau (législature).

Le Bureau a décidé de transférer les crédits concernant les groupes politiques, comme les dépenses pour la « participation aux congrès politiques » prévues dans la section B), les dépenses concernant la « location de voitures », les « frais de nettoyage », les « frais pour électricité, gaz et eau » ainsi que les « charges locatives accessoires » inscrites dans la section E) vers la section C) – groupes politiques et ceci pour des raisons de transparence financière.

4. Section D : Personnel

**7.165.745,39 €**

La section D comprend les traitements de 71 fonctionnaires, les rémunérations de 11 salariés ainsi que les indemnités payées aux étudiants.

Sous cette section sont encore comptabilisés les frais de route et de séjour, les frais d'habillement ainsi que les frais d'assurances (déplacements en voiture privée pour le compte de la Chambre des Députés).

5. Section E : Administration

**5.445.860,89 €**

Cette section comprend les frais de fonctionnement de la Chambre des Députés.

(e.a. frais d'exploitation des véhicules automoteurs, frais de bureau, achats de services auprès des P et T, exploitation et entretien des bâtiments, location et entretien des équipements informatiques, achats de biens et de services (p.ex. Chamber TV), frais de restauration, frais de représentation, KM, Site Internet, acquisition matériels informatiques et logiciels, acquisition mobilier de bureau, etc.)

6. Section F : Compte rendu

**898.132,88 €**

Les frais de distribution respectivement de publication de 17,5 numéros du compte rendu et du rapport d'activité sont comptabilisés sous cette section. Cette section englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2008-2009 et 2007-2008.

Les explications détaillées des dépenses sont reprises dans le rapport de la commission.

Monsieur Frieseisen informe les membres que la présentation du rapport du réviseur diffère légèrement par rapport aux documents comptables de la Chambre des Députés, mais que chaque chiffre peut être retracé.

Monsieur Wagner remercie le Secrétaire général pour ses explications détaillées et donne la parole aux membres de la commission.

Monsieur Diederich aimerait avoir des précisions au sujet de l'augmentation des frais de voyage et de séjour et connaître plus de détails quant au paiement des indemnités parlementaires des députés européens soit par le parlement européen soit par le parlement national.

Monsieur le Secrétaire général souligne que chaque déplacement à l'étranger est autorisé par le Bureau et que les dépenses varient suivant le lieu de conférence et le nombre de participants. L'activité croissante des députés au niveau international est également une raison de l'augmentation des dépenses de la section des institutions parlementaires internationales.

Madame Barra précise que les crédits pour 2011 ont été diminués de 10 % et que les dépenses pour cet exercice ne vont pas dépasser les crédits votés.

Monsieur Frieseisen signale qu'un suivi comparatif des frais/budget d'un exercice est soumis trimestriellement au Bureau de la Chambre des Députés afin de pouvoir réagir en temps utile en cas de risque de dépassements budgétaires.

En ce qui concerne les députés européens, il faut préciser qu'en 2009 le nouveau statut des parlementaires européens est entré en vigueur et que les membres du PE réélus en 2009 ont eu le choix de se faire rémunérer soit par leur parlement national soit par le parlement

européen en raison de la solution la plus favorable. Il en résulte que 5 membres luxembourgeois au PE ont opté pour le paiement par le PE et qu'un député a opté pour le paiement national.

A la question de Monsieur Colombara de savoir si les économies de 10% sont maintenues pour 2011, Monsieur Frieseisen répond que la baisse de 10% a été prévue lors de l'établissement du budget 2011 et qu'en 2012 le niveau des crédits demandés rejoint celui de l'année 2010.

Bien que les frais fonctionnels du bâtiment Wiltheim s'ajoutent aux dépenses de la Chambre des Députés pour 2012, il y a lieu de souligner que les crédits demandés par la Chambre des Députés ont toujours été en-dessous de la progression indiquée dans les instructions budgétaires du Ministère des Finances.

Il est porté à la connaissance de Monsieur Lies que le déménagement des services concernés de l'Administration parlementaire vers la Maison Wiltheim est envisagé autour des mois de juillet-août 2012.

Monsieur Frieseisen se plaint des délais importants des procédures (commodo/incommodo, adjudications publiques etc) qui ralentissent considérablement l'avancement des travaux au chantier.

M. Reiter fournit quelques explications sur l'évolution du chantier "Wiltheim" depuis la remise des clés il y a un an. Les deux copropriétaires, à savoir l'ILR et l'Etat, ont désigné ensemble un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieurs pour piloter le chantier. Suite à la levée de l'existant par les deux bureaux, la complexité du chantier, au niveau des installations techniques surtout, est vite apparue. L'ILR et la Chambre ont ensuite défini leurs travaux, à la fois dans les parties privatives et dans les parties communes.

Etant donné que l'installation de production de froid est en fin de vie et nécessite une maintenance très coûteuse, le bureau d'études a proposé son remplacement par des machines plus performantes. Il s'agit également d'éviter de nouveaux travaux lourds (ouverture du toit etc) une fois le bâtiment occupé. Les conclusions des ingénieurs ont été acceptées par les copropriétaires et une adjudication publique a été lancée. Le contrat vient d'être conclu et les travaux vont commencer sous peu.

Parallèlement, les deux copropriétaires se sont entendus sur les modalités de financement des travaux communs (répartition des frais selon les millièmes) et l'architecte a réalisé le cadastre vertical, d'une rare complexité. Suite à la demande déposée par l'architecte, l'autorisation de construire a été donnée au mois d'août par la Ville de Luxembourg. La procédure "commodo/incommodo" a été faite par un bureau spécialisé. Le Règlement de copropriété est en voie d'élaboration avec l'aide d'un avocat spécialisé.

Depuis quelques semaines, les travaux de démolition et de démontage sont en cours dans les locaux de l'ILR et dans les parties communes. Les travaux de démontage du côté de la Chambre vont commencer sous peu.

Le déménagement des services concernés de la Chambre devra avoir lieu en août 2012.

Monsieur le Président propose de faire visiter le bâtiment Wiltheim aux membres de la commission avant le déménagement du personnel de l'Administration parlementaire. Cette visite est envisagée au cours du mois de juin 2012.

Le renseignement est fourni que les dépenses des travaux de rénovation, qui se chiffrent actuellement à 3 millions d'euros, sont couverts par la réserve de la Chambre et que seuls les frais de fonctionnement sont à charge des budgets des années à venir. Il va sans dire que toutes les dépenses futures (p.ex. nouveau toit) sont à charge de l'Administration des Bâtiments publics comme c'est le cas pour tous les bâtiments dont l'Etat est le propriétaire.

La prochaine réunion de la commission est fixée au mercredi, 23 novembre 2011 à 11.00 heures.

Luxembourg, le 18 novembre 2011

La secrétaire,  
Ginette Biasini

Le Président,  
Carlo Wagner